

À l'attention de Madame Catherine VAUTRIN
Monsieur Frédéric VALLETOUX
Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

À Paris, le 02 mai 2024

Communiqué AFDN

Demande de création d'un statut de diététicien nutritionniste en pratique avancée

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
Monsieur le Ministre délégué de la Santé et de la Prévention,

Je me permets de vous adresser la présente demande au nom de l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN), dont je suis le président, concernant la création d'un statut de diététicien nutritionniste en pratique avancée.

L'AFDN, en collaboration avec des diététiciens nutritionnistes spécialisés en oncologie, des médecins nutritionnistes, des médecins oncologues et avec le soutien de UNICANCER, a élaboré un **référentiel d'actes et de compétences spécifiques pour le champ de l'onco-hématologie**, notamment en ce qui concerne la prise en charge de la dénutrition. Ce référentiel, fruit d'une **expertise multidisciplinaire**, vise à garantir une prise en charge optimale et multimodale des patients atteints de cancer, en intégrant pleinement la dimension nutritionnelle dans leur parcours de soins en accord avec les différentes recommandations (AFSOS, ASCO, ESPEN).

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance cruciale d'intégrer les diététiciens nutritionnistes dans les équipes de soins en tant que professionnels de santé à part entière, dotés de compétences avancées, avec un **rôle de coordination des soins nutritionnels**. La dénutrition est un enjeu majeur chez les patients atteints de cancer puisqu'elle influence négativement le pronostic de ces pathologies. Son diagnostic et sa prise en charge requiert une expertise spécifique en nutrition clinique.

La création d'un statut de diététicien nutritionniste en pratiques avancées permettrait de reconnaître et de valoriser les compétences particulières des diététiciens nutritionnistes dans le domaine de la santé, notamment dans la prise en charge complexe de la dénutrition chez les patients atteints de cancer. Ce que soulignent les dernières recommandations de la HAS sur ce sujet (2019 et 2021).

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

Cette évolution permettrait également de renforcer la **complémentarité d'actions avec les infirmiers en pratique avancée**, en favorisant une collaboration interprofessionnelle plus étroite au bénéfice des patients et une meilleure efficacité du système de santé.

Elle s'inscrit dans la majorité des demandes du Collectif national de lutte contre la dénutrition, en particulier ses recommandations 7 et 10 : “Dépistage précoce” et “Améliorer la prise en charge de la dénutrition en établissement”.

Nous sommes convaincus que la reconnaissance des compétences avancées des diététiciens nutritionnistes contribuera à **améliorer la qualité des soins et la prise en charge des patients**, en répondant de manière adaptée et spécifique aux besoins nutritionnels des personnes atteintes de cancer ou de maladies hématologiques.

Dans l'attente d'une prise en considération favorable de votre demande, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour discuter des modalités pratiques de mise en œuvre de ce statut de diététicien nutritionniste en pratique avancée.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Ghislain Grodard-Humbert

Président de l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN)

